



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport du Conseil d'établissement scolaire -
Année scolaire 2009-2010**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le règlement du Conseil d'établissement scolaire prévoit à l'article 25 que son président établit chaque année un rapport d'activité à l'intention des autorités communales.

Nous allons ci-dessous vous donner les grandes lignes de ce qui a été discuté lors des séances du CES. Le CES s'est réuni à 7 reprises durant cette année scolaire.

Lors de la **1^{ère} séance** du 26 août 2009, le Conseiller communal, responsable du dicastère a tout d'abord expliqué le fonctionnement du CES ainsi que son règlement. Nous avons ensuite désigné un vice-président, en la personne de Claude Mojon et une secrétaire, Aline Botteron. Voici donc la composition du CES pour l'année 2009-2010 :

Président : José Chopard, Conseiller communal
Vice-président : Claude Mojon, Conseiller général
Secrétaire : Aline Botteron, représentante des parents
Autres membres : Fabienne Benoit, Conseillère générale
Gaël Maire, Conseiller général
Davina Hinden, représentante des parents
Cédric Bettex, autre professionnel de l'établissement
Joanne Rothen, représentante du corps enseignant

Nous avons ensuite expliqué quelles étaient les nouvelles tâches de l'administration communale pour la gestion de l'école (remplacements, correspondance).

A noter qu'à chaque séance, le point « affaires courantes » permet au Conseiller communal de donner des informations, par exemple, sur les courriers envoyés par les parents ou sur des événements en rapport avec la vie de l'école.

La **2^{ème} séance** a eu lieu le 20 octobre 2009. Nous avons accueilli Monsieur Stéphane Reymond, qui est venu nous présenter la médecine scolaire ainsi que Monsieur Eric Maire, qui est venu nous expliquer les comptes du camp de ski. Comme nous étions plus nombreux, la séance a eu lieu à la salle des maîtres, alors que toutes les autres séances ont lieu au Bureau communal.

Nous avons discuté du protocole de gestion des situations critiques à l'école, de la venue du cirque au village et des précautions à prendre à cause de la fameuse grippe.

La **3^{ème} séance** a eu lieu le 8 décembre 2009. Nous avons de nouveau parlé du protocole de gestion des situations de crise ainsi que de l'excellent travail effectué suite au cas de méningite.

Nous avons pris connaissance du budget 2010 ainsi que des modifications imposées par HarmoS.

Nous avons préparé un document concernant les déplacements dans les voitures des enseignant-e-s et/ou des parents.

La **4^{ème} séance** a eu lieu le 23 février 2010. Elle a été consacrée à l'organisation des portes ouvertes de l'école infantine et à l'organisation scolaire générale de l'année 2010-2011. Etant donné que 2 enseignants ont droit à des décharges ou ont émis le désir de diminuer leur temps de travail, il faudra certainement engager une ou deux personnes à temps très partiel.

Nous avons décidé de reprendre le rôle de la Commission scolaire lors de la fête des Promotions.

Nous avons préparé un courrier à l'intention des parents des futurs élèves de l'école infantine et décidé de réfléchir à la mise sur pied de devoirs surveillés.

Lors de la **5^{ème} séance** du 23 mars 2010, nous avons réparti les enfants pour les 2 classes de l'école infantine.

Comme il y aura une classe de 1P, une classe de 2P et une classe mixte 1P-2P, nous avons également réparti les enfants dans ces 3 classes.

Nous avons pris connaissance d'une lettre envoyée par la classe de 5^{ème} année demandant la création d'une vraie cour de récréation. Il faudra relancer l'architecte mandaté par la commune, qui a dû s'endormir sur ses plans.

La **6^{ème} séance** a eu lieu le 18 mai 2010. Nous avons discuté de l'organisation de la séance pour les parents. En effet, le règlement du CES prévoit que les représentants des parents organisent une séance d'information à l'intention des parents. Nous avons décidé de leur envoyer le document que vous avez sous les yeux, décrivant les 6 premières séances ainsi qu'un document expliquant les modifications imposées par HarmoS. Les parents avaient ensuite la possibilité de s'inscrire pour la séance d'information qui a eu lieu le 8 juin et qui a réuni une vingtaine de parents. Cette manière de procéder nous a permis de ne pas faire déplacer les parents pour des informations qui peuvent être données par écrit. Par contre, les personnes qui avaient des questions ou des remarques ont pu profiter de la séance du 8 juin. Il semble que notre organisation a plu aux parents.

Le Conseiller communal a donné quelques informations sur des séances en rapport avec HarmoS.

Nous avons dû mettre 2 postes partiels en postulation (6 et 3 périodes). Nous avons reçu 6 dossiers et avons fixé des dates pour les auditions.

Nous sommes heureux d'annoncer que 9 personnes se sont inscrites pour les devoirs surveillés. Nous décidons de l'organisation à mettre en place.

Nous apprenons que la classe d'Eric Maire a obtenu le 1^{er} prix suisse du concours *La bataille des livres*.

Nous apprenons une moins bonne nouvelle, le départ de 2 familles.

La **7^{ème} séance** a eu lieu le 15 juin. Nous avons préparé la journée portes ouvertes de l'école enfantine ainsi que la cérémonie des promotions. Nous avons fait le point sur la séance d'information aux parents.

Nous avons ensuite fait le compte rendu des auditions pour les 2 postes partiels. Madame Stéphanie Costa a été engagée pour 6 périodes. Comme nous ne trouvions personne pour le poste de 3 périodes, nous avons trouvé une solution à l'interne. Solution qui convenait très bien à l'inspectrice.

Nous avons ensuite pris congé de Madame Aline Botteron, qui ne peut plus être représentante des parents, vu que sa fille passe en 6^{ème} année. Nous la remercions pour son excellent travail de secrétaire. C'est Madame Marion Schwab qui sera la nouvelle représentante des parents.

Au nom du **Conseil d'établissement scolaire,**

Le président,

José Chopard